



3 Novembre 2010

## ACCORD INTERESSEMENT 2011/2012/2013 Fin des négociations : le projet final !

L'accord 2008/2009/2010 existant Renault SAS prend fin le 31 décembre 2010. Le solde d'intéressement qui sera versé en mars 2011 sur les résultats 2010 en sera le point final.

### L'accord 2011/2012/2013 :

- 1) **La Marge Opérationnelle du groupe (MOP)** est la référence de calcul du montant redistribué suivant la formule :

*Montant redistribué en millions d'€ = 5,7M€ multiplié par tranche de 0,1% de MOP  
(arrondi au dixième supérieur) pour l'ensemble du groupe Monde.*

**Ce montant est redistribué à chaque entreprise du groupe au prorata des frais de Personnel (masse salariale + avantages) de chaque entreprise du groupe Monde.**

(Ex, pour une MOP égale à 4,16% :  $5,7M€ * (4,2 * 10) = 239,4M€$  de montant redistribué pour environ 50% pour Renault sas, 17% filiales France et 33% filiales Monde)

- 2) **Le Free Cash Flow (FCF)** est la référence pour verser le montant redistribué calculé suivant la MOP :

2 cas :

- 80% du montant est attribué si le FCF est positif,
- 100% du montant est attribué si le FCF atteint au moins un seuil à définir chaque année.

### 3) Une répartition en 2 parties pour les salariés

- Une partie uniforme de **250€**  
+
- Une partie hiérarchisée de **x€ par tranche de 100€ de salaire** (12<sup>ème</sup> du brut SS annuel)

### 4) Deux plus en complément :

- Le chômage partiel est neutralisée que ce soit comme absence ou que ce soit pour la masse salariale qui sera recalculée.
- Un bonus sera négocié pour le 30 juin 2011 à la suite du nouveau Plan Renault 2011 dans le cas de dépassement des objectifs fixés par ce plan.

#### **Le maintien des 2 systèmes d'intéressement existants :**

- Intéressement aux résultats de l'Entreprise, négocié en central
- Intéressement aux performances de l'établissement, négocié en local en début 2011

## La négociation :

**Elle a été marquée par un fait sans précédent : l'absence de la CGT lors des 2 séances de négociation.**

Lors de la 1<sup>ère</sup> séance de négociation du 19 octobre, la CGT avait prétexté le mouvement social sur les retraites ne pouvant donc dégager une délégation. Cela pouvait se comprendre mais les autres Organisations étaient aussi dans cette contrainte. Cette fois-ci, pour la 2<sup>ème</sup> négociation du 2 novembre, la CGT a écrit à la Direction qu'elle ne viendrait pas mais sans préciser la ou les raisons.

**Quelques soient les raisons, cette attitude nous interpelle dans le sens où lorsqu'on est une organisation syndicale représentative, on se doit d'assumer les mandats qui nous sont confiés. Aujourd'hui, les électeurs de la CGT Renault n'ont pas eu voix au chapitre dans cette négociation. Ce n'est pas un jugement de notre part, c'est surtout une préoccupation pour l'efficacité et la pertinence du dialogue social. Seuls les électeurs de la CGT Renault jugeront les faits !**

## Prochaines étapes :

- Vote des élus CCE le 18 novembre 2010
- Signature des Organisations Syndicales le 6 décembre 2010